



PREAVIS NO 03/2026

RAPPORT DE GESTION 2025



*Remplacement des collecteurs
« eaux usées » au Ch. de la Croix*



*Glissement de terrain au Ch. de la
Combaz-Teysaz*



Démolition du chalet de la Moille



RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. De la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93c),
2. Du règlement du Conseil communal de Puidoux du 04 avril 2016 (art. 91),

La Municipalité de Puidoux a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport de gestion pour l'année 2025.

Ce rapport a pour objectif de fournir une vue d'ensemble la plus complète possible des réalisations et activités menées à bien, ainsi que des projets engagés au cours de l'année 2025.

Il permet aux membres du Conseil communal de prendre connaissance de l'ensemble des missions incombant à l'Exécutif, à l'administration communale, ainsi qu'aux différents services communaux et intercommunaux.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé comme genre neutre de manière à alléger le texte et d'en faciliter sa lecture.

Sommaire

Administration générale	Pages	10 à 13
Bâtiments & Domaines	Pages	26 à 29
Conclusions	Page	46
Conseil communal	pages	4 à 6
Cours d'eau & Lacs	Pages	21 à 22
Cultes	Pages	29 à 30
Déchets	Page	25
Eaux	Pages	41 à 43
Eaux usées	Pages	20 à 21
Ecoles	pages	15 à 16
Environnement	Page	23
Forêt	Page	24
Informatique	Pages	18 à 19
Municipalité	page	7
Office de la population	Pages	13 à 14
Police administrative	Pages	34 à 35
Police des constructions	Pages	37 à 38
Police du feu	Page	46
Protection civile (ORPC)	Page	44
Ressources humaines	Pages	8 à 9
Services industriels	Pages	43 à 44
SDIS Cœur de Lavaux	Page	45
Sports	Pages	17 à 18
Travaux & Routes	Pages	30 à 34
Urbanisme	Pages	38 à 40
Vignoble	Page	29
Voirie communale	Page	36

Conseil communal

Séances 2025 du conseil communal

Durant l'année 2025, le Législatif s'est réuni à 4 reprises et a pris les décisions suivantes :

Séance du 27 février

- Préavis 01/2025 : d'octroyer un crédit de CHF 650'000.00 afin de procéder à la démolition et la reconstruction du chalet d'alpage de la Mollie au Mont-Chesau ;
- Préavis 02/2025 : d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 72'000.00 afin de poursuivre l'étude sur le projet de réaménagement de la zone sportive du Verney.

Séance du 18 juin

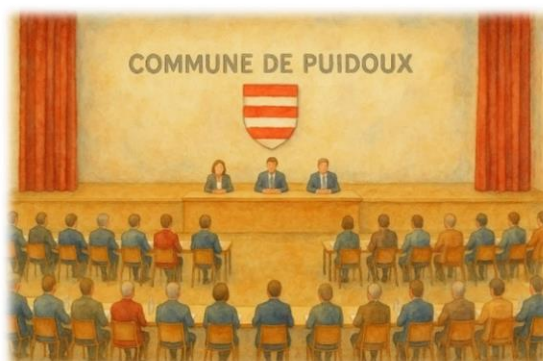
- Préavis 03/2025 : d'octroyer un crédit de CHF 68'000.00 pour l'aménagement d'un columbarium au cimetière de Moreillon ;
- Préavis 04/2025 : d'accepter le rapport sur la gestion communale 2024 et les comptes communaux 2024.

Séance du 25 septembre

- Préavis 05/2025 : d'octroyer un crédit de CHF 195'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie et réalisation d'un nouveau bouclage électrique à la Rte de la Z.I. du Verney ;
- Préavis 06/2025 : d'adopter le nouveau règlement communal sur les sépultures et du cimetière de la Commune de Puidoux et ses tarifs ;
- Préavis 07/2025 : d'octroyer un crédit de CHF 1'650'000.00 pour l'assainissement énergétique de l'enveloppe de la Maison de Commune ;
- Préavis 08/2025 : d'adopter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2026.

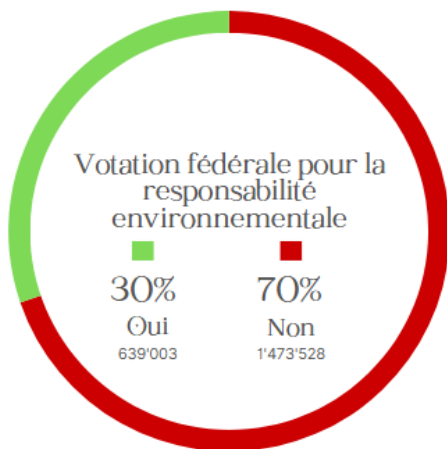
Séance du 11 décembre

- Préavis 09/2025 : d'adopter le budget pour l'année 2026 ;
- Préavis 10/2025 : d'octroyer un crédit de CHF 120'000.00 pour la réfection du Ch. de la Combaz-Teysaz suite au glissement de terrain.



Votations 2025 - Résultats fédéraux et cantonaux

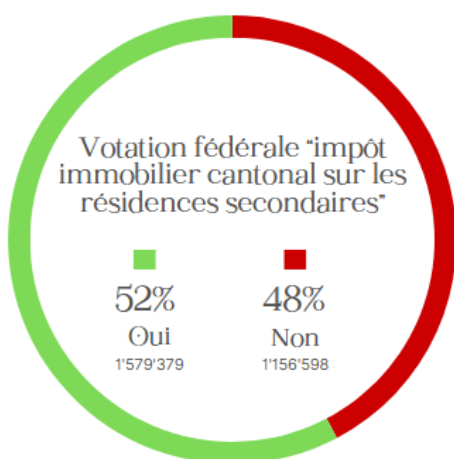
09 février 2025



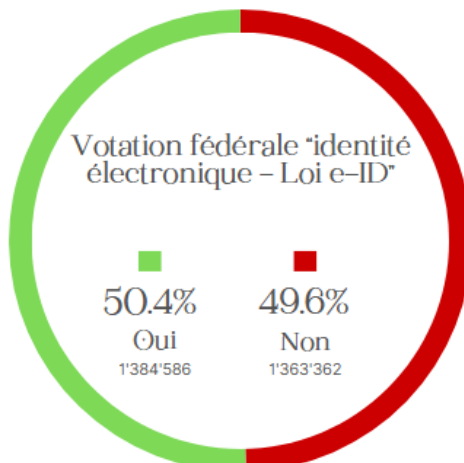
Puidoux : refusé à 68.30%



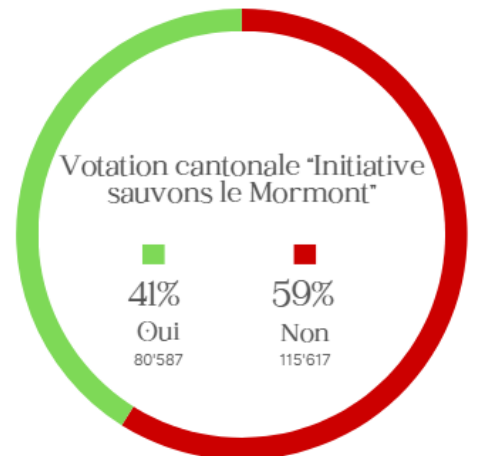
28 septembre 2025



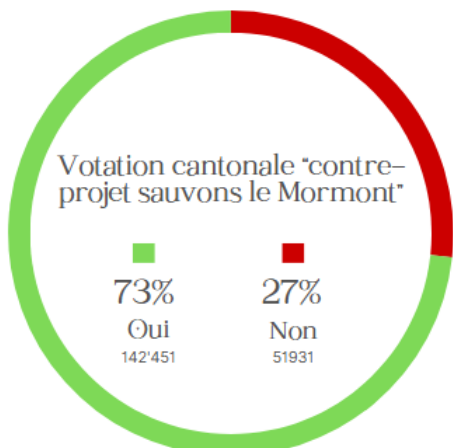
Puidoux : refusé à 62.40%



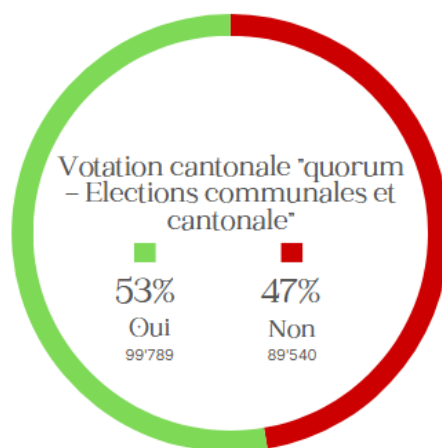
Puidoux : accepté à 59.55%



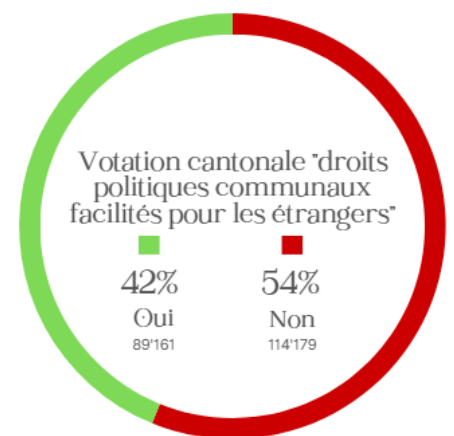
Puidoux : refusé à 64.97%



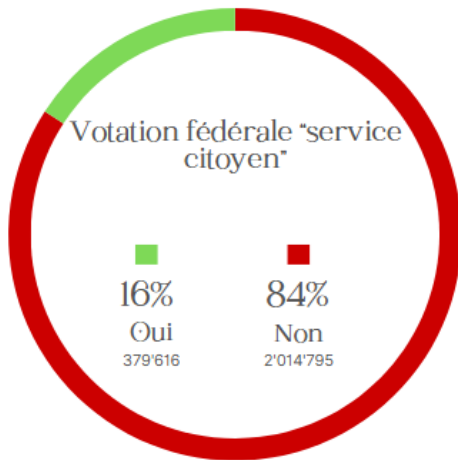
Puidoux : accepté à 64.59%



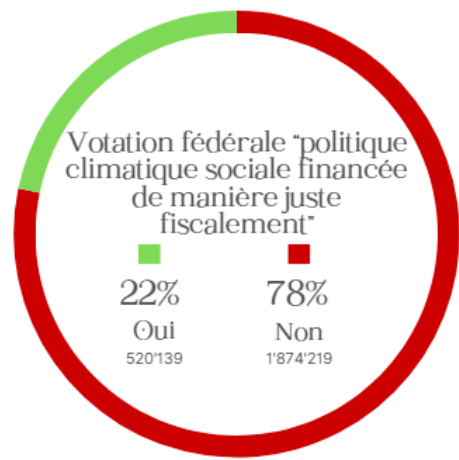
Puidoux : refusé à 46.95%



Puidoux : refusé à 57.49%



Puidoux : refusé à 86.55%



Puidoux : refusé à 75.60%



Puidoux : accepté à 60.55%



Puidoux : refusé à 74.66%



Puidoux : refusé à 68.90%



ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

Dicastère de M. René Gillieron

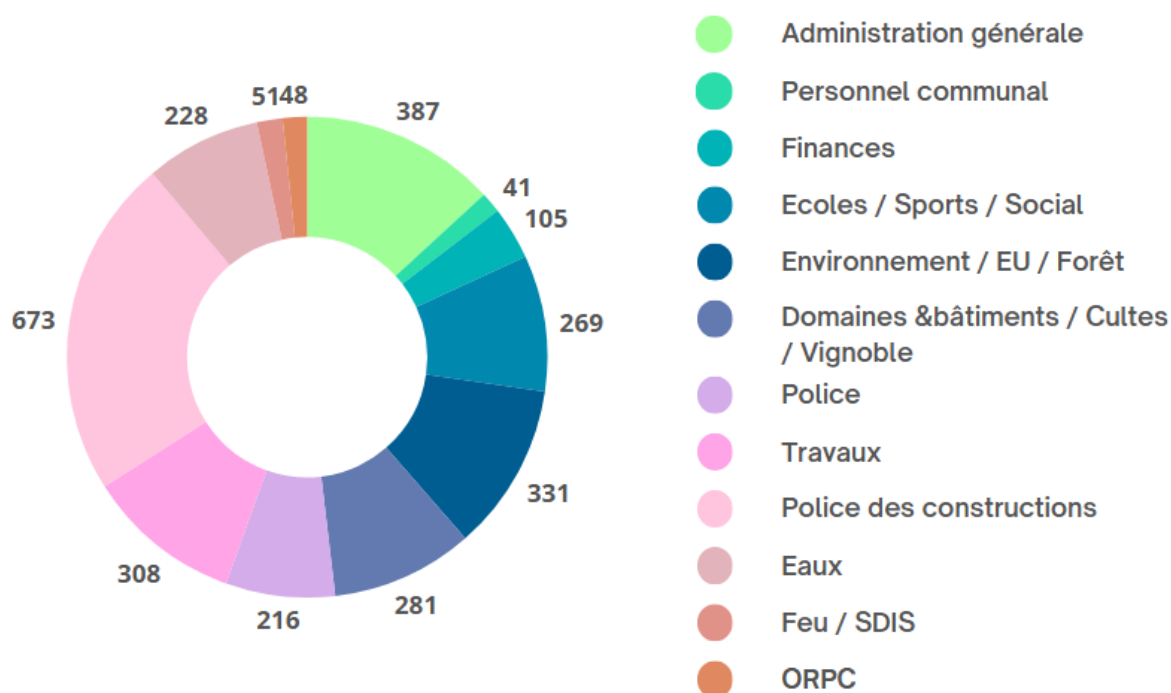
Municipalité

Dans le cadre de ses fonctions, les membres de la Municipalité ont assisté, en corps ou en délégation, à diverses séances, assemblées et manifestations à Puidoux, comme à l'extérieur.

Durant l'année 2025, la Municipalité a tenu 50 séances ordinaires au cours desquelles elle a traité **2'938 objets** (2'247 objets en 2024).

Ci-dessous vous trouverez la répartition des objets traités lors des séances ordinaires :

Répartition des objets par dicastère



Les chiffres susmentionnés ne comprennent **pas** les réponses données directement par l'Exécutif et les collaborateurs du secrétariat municipal.

Ressources humaines

Secrétariat municipal

Mme Laurane Waeber (Morero), Secrétaire municipale, a suivi la formation relative aux nouvelles plateformes « Projets, Bâtiments, Logements (PBL) » et « Système d'Information des Bâtiments (SIBAT) ».

Parallèlement, elle a dispensé quatre journées de formation à l'intention des Secrétaires municipaux vaudois dans le cadre de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM).

Mme Sophie Demierre, collaboratrice au Greffe municipal, a suivi les formations suivantes :

- Utilisation de l'outil Microsoft « Excel »
- Utilisation de la nouvelle application « Pocama »

M. Mehdy Henrioud, collaborateur au Greffe municipal et à l'Office de la population, a quant à lui suivi la formation relative à l'utilisation de la nouvelle application « Pocama ».

Bourse communale

M. Vincent Siegenthaler a été engagé le 1er février 2025 en qualité de Boursier communal. Son assermentation s'est déroulée le 13 mai 2025 en présence de la Municipalité, conformément à l'art. 9 de la Loi sur les Communes (LC-VD).

Dans le cadre de sa prise de fonction, M. Siegenthaler a suivi le cours MCH2 dispensé par l'Union des Communes Vaudoises (UCV).

Par ailleurs, dès le 1er août 2025, Mme Anne Blaser Michaud a été engagée sous contrat de durée indéterminée en qualité d'adjointe au Boursier communal.

Office de la population

En 2025, Mme Annick Vouilloz, Préposée à l'Office de la population, a participé à la séance Cooord organisée dans les locaux de la Direction Générale des Finances (DGEF) à Lausanne. Ce groupe de pilotage réunit différents services de l'État, des référents communaux et des partenaires, dans le but de travailler à l'harmonisation des registres.

Elle a également présidé la séance de la Régionale de l'Est de l'Association Vaudoise des délégués au Contrôle des Habitants (AVDCH), qui s'est tenue à Puidoux et a porté notamment sur les bonnes pratiques en matière de registre civique.

Voirie communale

Durant l'année 2025, les employés de la voirie communale ont suivi les formations suivantes :

- Abetel Olivier : cours nacelle et antichute
- Branquinho Banaco João : cours tronçonneuse et antichute
- Lanti Daniele : cours tronçonneuse
- Chollet Rémy : cours antichute
- Chappuis Gérald : cours tronçonneuse

À la fin du mois d'octobre 2025, M. Olivier Abetel, adjoint du responsable de la voirie, a présenté sa démission avec effet au 28 février 2026, afin de relever un nouveau défi professionnel.

Une mise au concours a été publiée au début du mois de décembre 2025 en vue de recruter son successeur.

Service des eaux

Durant l'année 2025, MM. Denis Jordan et Gérald Chappuis, service des eaux, ont participé à la journée technique organisée par l'Association « Distributeurs d'Eau Romands (DER) ».

Conciergerie

M. Yves Cupelin a fait valoir son droit à la retraite le 31 octobre 2025, après 22 années de service au sein de la Commune de Puidoux. Il a exercé successivement les fonctions de concierge du Collège du Verney, puis d'intendant de la Salle Forestay.

Il continuera toutefois à apporter son soutien durant quelques mois supplémentaires afin d'accompagner la transition jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur.

Dans ce contexte, une mise au concours a été publiée au mois de novembre 2025 en vue de l'engagement d'un intendant de la Salle Forestay, en charge de la partie événementielle.

Jubilés 2025

Mme Daniela Chappuis, intendante du Complexe du Village et du Collège de Grangeneuve, a célébré ses 20 années d'activité au sein de la Commune de Puidoux le 15 mars 2025.

M. Denis Jordan, responsable du service des eaux, a fêté ses 15 années de service à la Commune de Puidoux le 1er juin 2025.

Enfin, le 03 août 2025 a marqué les 10 années d'activité de Mme Nicole Chappuis, concierge de la Maison de Commune et du Collège du Village.

Divers

En mars 2025, l'ensemble des employés communaux a suivi une formation de premiers secours organisée par la société SwissMedSolutions.

Par ailleurs, une directive municipale relative au télétravail a été adoptée, permettant aux collaborateurs d'exercer une partie de leur activité en télétravail, sous réserve du respect de certaines conditions.

Administration générale & Finances

Administration générale

Inspection préfectorale

Conformément aux dispositions légales, M. Cédric Alber, Préfet du district Lavaux-Oron, a effectué l'inspection préfectorale annuelle le 13 novembre 2025.

Cette visite a permis au Conseil communal, à la Municipalité et aux services communaux de présenter le travail accompli au cours de l'année, selon un programme transmis en amont.

Elections communales – Législature 2026-2031

En début d'année 2025, la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC) a communiqué diverses informations relatives aux deux systèmes électoraux (majoritaire ou proportionnel), aux dates des élections de 2026 ainsi qu'au choix du nombre d'élus.

Le 19 novembre 2025, l'assemblée préparatoire en vue des élections de 2026 s'est tenue à la Grande-Salle. Cette séance a permis de présenter les rôles du Conseil communal et de la Municipalité, ainsi que les attentes liées à l'exercice d'un mandat électif.

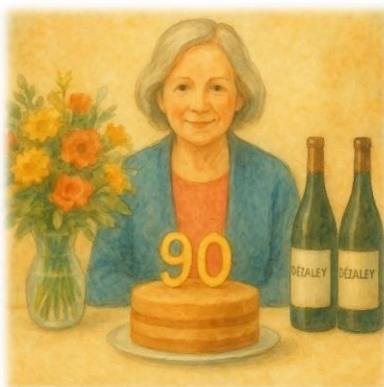
Une brève présentation des travaux majeurs réalisés durant la législature 2021-2026 a également été effectuée, mettant en évidence l'évolution de la Commune de Puidoux.

A l'issue de la séance, les citoyens intéressés à se porter candidat, tant pour le Législatif que l'Exécutif, ont eu la possibilité de signer les listes.

La date du 05 juin 2026 a été confirmée par la Préfecture afin de procéder à l'assermentation des membres du Conseil communal et de la Municipalité.

Nonagénaires et centenaires 2025

En 2025, la Commune de Puidoux ne comptait aucun centenaire.



Elle a toutefois eu le plaisir de célébrer deux nonagénaires et de leur remettre les cadeaux d'usage lors de la réception organisée en leur honneur.

Fête nationale 2026

La traditionnelle fête du 1er août s'est déroulée cette année au Mont-Chesau, dans une ambiance conviviale et rassembleuse. La Fanfare Écho des Rochers et la Chorale de Puidoux ont offert un programme musical apprécié du public. Un jeune habitant de la Commune a ensuite donné lecture du Pacte de 1291, moment toujours symbolique de cette célébration nationale.



La manifestation s'est conclue dans l'enthousiasme et la bonne humeur avec l'hymne suisse, repris en chœur par l'assemblée.

Réception des nouveaux habitants 2026

Le 4 octobre 2025, la Grande-Salle de Puidoux-Village a eu le plaisir d'accueillir les nouveaux Amoureux de la Commune à l'occasion de la traditionnelle réception de bienvenue.

Cette rencontre a permis à la Municipalité de se présenter et d'échanger avec les participants, aux côtés du Conseil communal, du SDIS Cœur de Lavaux, de l'APOL, de l'USL ainsi que de la paroisse de Saint-Saphorin. Les différentes interventions ont offert aux nouveaux arrivants un aperçu du fonctionnement des institutions locales, des services à disposition et de la richesse de la vie communale.

La partie officielle s'est conclue dans une atmosphère conviviale, autour d'un délicieux repas, favorisant les échanges informels et les rencontres.

Réception des Chefs d'entreprises 2026

La traditionnelle réception des Chefs d'entreprises s'est déroulée le 14 novembre 2025 à Puidoux-Village, réunissant les acteurs économiques locaux dans un cadre propice aux échanges et au dialogue. À cette occasion, la Commune a eu l'honneur d'accueillir Madame la Conseillère d'État Isabelle Moret, en charge notamment du Département de l'Economie, dont la présence a souligné l'importance du tissu économique régional et le soutien des autorités cantonales aux entreprises locales.

La Promove a également pris part à cette rencontre en présentant ses missions et ses actions en faveur du développement économique régional. Cette occasion a permis d'introduire officiellement la nouvelle cheffe de projet en charge de la région de Lavaux.

La partie officielle s'est conclue par un moment convivial autour d'un repas partagé, favorisant les échanges informels et renforçant les liens entre les autorités communales et les Chefs d'entreprises.

Nouvelle Loi sur les Communes – Projet

La DGAIC a transmis aux communes vaudoises son projet relatif à la nouvelle Loi sur les Communes (LC-VD), accompagné d'un délai de consultation fixé au 31 mars 2025 et prolongé au 21 avril 2025. Une séance a été organisée le 24 mars 2025 entre la Municipalité et le Président du Conseil communal afin d'examiner les diverses modifications proposées, de manière à permettre aux deux pouvoirs de formuler leurs remarques.

De son côté, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) a également accompli un travail important en établissant un « tableau miroir » et en formulant ses commentaires, permettant ainsi aux Communes du Canton de disposer d'un meilleur aperçu des changements envisagés.

Visite du Conseil d'Etat vaudois à Puidoux

Le 23 mai 2025 s'est déroulée la visite du Conseil d'Etat vaudois consacrée au district de Lavaux-Oron. La journée a débuté par une partie officielle à la Salle Forestay de Puidoux. Les participants ont ensuite eu la possibilité de s'inscrire à l'une des visites proposées, permettant de mettre en valeur la richesse et la diversité du district, et plus particulièrement de la Commune de Puidoux :

- Lac de Bret – parcours à pied – Puidoux
- Usine Metalcolor – Forel (Lx)
- Les Terrasses de Lavaux – Le Clay – Puidoux
- Saint-Saphorin (Lx)
- Hôpital de Lavaux – Cully (Bourg-en-Lavaux)
- Tour de Marsens – Puidoux
- CRB SA – Puidoux
- Brasserie Dr Gab's – Puidoux
- Usine UFA SA – Puidoux

À cette occasion, un groupe de musiciens composé de personnalités de la région a interprété plusieurs morceaux, dont l'hymne vaudois, contribuant à l'atmosphère conviviale de la journée.

Un nouveau Préfet pour le district de Lavaux-Oron

Une cérémonie marquant l'entrée en fonction du Préfet, M. Cédric Alber, ainsi que le départ de son prédécesseur, M. Daniel Flotron, s'est tenue le 28 août 2025 à la Grande Salle de Grandvaux.

Cette rencontre a été ponctuée de discours exprimant la reconnaissance pour le travail accompli par M. Flotron et la qualité de la collaboration entretenue durant son mandat, ainsi que les souhaits de bienvenue adressés à M. Alber.

Lavaux Patrimoine mondial – Co-habiter en Lavaux

La Municipalité a été approchée en juin 2025 par LPm au sujet du lancement du projet « co-habiter en Lavaux ».

Cette action est destinée à favoriser l'implication des habitants dans la préservation active de leur lieu de vie, en valorisant leur attachement à celui-ci, leurs perceptions des patrimoines et des enjeux liés à la préservation du site ainsi que leur quotidien dans un site inscrit à l'UNESCO.

Une première séance d'information et de travail s'est déroulée le 26 juin 2025 où les Communes concernées ont été invitées à y participer.

A la suite de la présentation de l'étude en août 2025, la Municipalité de Puidoux a communiqué son soutien au projet.

Un sondage, destiné à une certaine population déterminée par le lieu de domicile, a été créé en collaboration avec l'UNIL.

Office de la population

Durant l'année 2025, l'Office de la population a traité les mutations suivantes :

2025	Diff.	Mutations	2024
515	+100	Demandes ou renouvellements de permis étrangers	415
50	-14	Cartes d'identité	64
297	+29	Attestations de domicile gratuites	268
4'129	-108	Mutations informatiques diverses	4'237
342	+86	Arrivées dans la Commune	256
298	+20	Départs de la Commune	278
10	-2	Décès gérés 16, dont 10 personnes domiciliées à Puidoux	12
34	+10	<i>Naissances (comptabilisées dans « Arrivées »)*</i>	24
2025	Diff.	Puidoux compte au 31 décembre 2025	2024
Habitants			
3'018	+34		2'984
52	+3	Population en séjour	49
1'328	+24	Nombre de ménages	1'304
1'925	+9	Nombre de familles	1'916
2'068	+27	Suisses	2'041
950	+7	Etrangers (56 nationalités)	943
794	-30	Protestants	824
693	-31	Catholiques	724
1'531	+95	Autres religions, sans ou inconnue	1'436
347	+7	Permis « B »	340
571	-9	Permis « C »	580
10	+1	Permis « L » (courte durée)	9
13	+4	Permis en attente d'établissement au SPOP	9
4	+1	Permis d'admissions provisoires « F »	3
1	+1	Permis pour requérant d'asile « N »	0
0	0	Fonctionnaire international	0
4	+2	Permis S (guerre Ukraine)	2

2025	Registre civique	2024
3	Préparations pour les votations et (ou) les élections	4
2025	Demande de naturalisation	2024
21	Activité reprise par l'Office de la population en septembre 2021	19

Remarques importantes :

Le chiffre officiel retenu par l'Office de la Statistique au 31 décembre 2025 comprend la population suisse établie, la population étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an. Il ne comprend pas la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour de moins d'un an et les personnes en attente d'autorisation, à l'inverse de la présente statistique.

***Les naissances** sont englobées dans le groupe « arrivées » et sont indiquées sur une ligne à part, à titre indicatif.

Mutations informatiques diverses (4'129) : il s'agit du total des événements traités pour les individus. Par exemple : mariage, séparation, divorce, changement d'adresse, changement de nom, naissance, décès, etc.

Il s'agit ici des tâches de base exécutées par l'Office de la population en 2025. Le détail de la statistique est consultable en tout temps.

Contrôle des initiatives – référendums - 2025
Initiative populaire fédérale « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) »
Initiative populaire fédérale « Pour une protection efficace des droits constitutionnels (initiative pour la souveraineté) »
Référendum contre la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'eID, LeID)
Initiative populaire fédérale « Pour la protection de la démocratie directe par rapport aux parcs éoliens (initiative pour la protection des Communes) »
Initiative populaire fédérale « Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts) »
Initiative populaire cantonale : « Valoriser plutôt que démolir ! Protégeons nos sites bâtis hors zone »
Référendum fédéral « Non à la fraude fiscale : référendum contre l'imposition individuelle »
Initiative populaire fédérale « Stop aux abus de l'asile ! (initiative pour la protection des frontières) »
Initiative populaire fédérale « Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables (initiative sur le solaire) »



ECOLLES – SPORTS – INFORMATIQUE – SOCIAL

Dicastère de M. Jean-François Rolaz, Municipal

Ecoles

Vous trouverez ci-dessous une liste des travaux effectués dans les différents collèges :

Collège de Publoz

À la suite du démantèlement des citernes, le local concerné a été mis à disposition des enseignants en tant qu'espace de stockage du matériel, afin de répondre aux exigences de l'ECA, notamment en matière de dégagement des voies de fuite. À cette occasion, la peinture du local a été entièrement refaite.

Par ailleurs, un contrôle des installations électriques ainsi que de l'installation de gaz a été effectué.

En juillet 2025, la Municipalité a décidé de passer au biogaz pour le chauffage du Collège, avec une mise en œuvre prévue dès le 1er janvier 2026. Les différentes analyses réalisées ont permis de constater une diminution du taux d'humidité.

Enfin, les salles de classe ont bénéficié d'une réfection de la peinture et l'éclairage a été adapté afin d'améliorer le confort et les conditions d'enseignement.

Collège du Village

Les installations électriques ont fait l'objet d'un contrôle, à l'issue duquel le rapport OIBT a été déclaré conforme.

Salle Forestay

Divers travaux ont été réalisés sur le système de ventilation.

La Municipalité a adjugé les travaux de modernisation de la transmission d'alarme.

La Salle Forestay a par ailleurs été équipée d'un nouveau mur d'escalade et certains engins de gymnastique ont été remplacés afin de répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Bâtiments scolaires - Amiante

Dans le cadre de l'opération « amiante et bâtiments scolaires », initiée par le Plan d'action amiante 2016 du Conseil d'État, une séance a été organisée en janvier 2025 avec le bureau B+C Ingénieurs, en présence des concierges des collèges du Village, de Grangeneuve et de Publoz. Cette rencontre avait pour objectif de procéder aux analyses visant à déterminer la présence éventuelle de matériaux amiantés.

Les rapports amiante établis par le bureau d'ingénieurs ont ensuite été transmis à l'Office du Médecin Cantonal (OMC) pour analyse et détermination de la suite des opérations.

En mai 2025, l'OMC a confirmé que les collèges ne contenaient aucun matériau amianté relevant du degré d'urgence 1 et qu'aucune action immédiate n'était requise.

L'OMC a toutefois rappelé qu'en cas de travaux importants à réaliser dans les bâtiments scolaires, un rapport « avant travaux » devra être établi afin de permettre l'identification et l'élimination d'éventuels matériaux amiantés relevant des degrés d'urgence 2 et 3.

Bâtiments d'accueil de jour - Amiante

En mars 2025, le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) a initié une démarche similaire concernant la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments d'accueil de jour.

Dans ce cadre, la Municipalité a transmis le rapport de diagnostic amiante réalisé pour le Collège de Publoz, qui abrite également la structure d'accueil « Les Becs à Bonbons ».

La conclusion de l'Office du Médecin cantonal (OMC) s'est révélée identique à celle rendue pour les bâtiments scolaires.



Sports

Réaménagement de la zone sportive du Verney

En janvier 2025, la Municipalité a présenté au Conseil communal un préavis sollicitant l'octroi d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 72'000.00. Ce crédit a été accepté par le Conseil communal.

Ce crédit d'étude complémentaire a permis de mener plusieurs phases essentielles à la poursuite du projet, à savoir les études préliminaires, l'avant-projet, le projet d'ouvrage ainsi que l'établissement des demandes d'autorisation.

Le dossier de mise à l'enquête publique a été finalisé en mars 2025 et soumis à l'enquête publique du 17 mai au 15 juin 2025. Cette procédure n'a donné lieu à aucune opposition ni observation.

Parallèlement, la Municipalité a décidé de constituer une Commission technique réunissant les principaux utilisateurs de la place des sports, soit le Club de pétanque, le FC Puidoux-Chexbres ainsi que les écoles.

La phase SIA 4.41, relative aux appels d'offres, a été adjugée en avril 2025 au bureau Sportfloor SA.

Dans le cadre de l'examen du dossier par les services cantonaux, l'ECA a requis la réalisation d'une Évaluation Locale de Risque (ELR) en lien avec le danger naturel « inondation », en raison des risques résiduels subsistants après les travaux de renaturation du Forestay et du Longiron.

La phase SIA 5.51, relative à l'établissement des plans d'exécution, a également été adjugée au bureau Sportfloor SA.

La procédure d'appel d'offres en marché public, conduite selon la procédure ouverte, a été scindée en trois marchés distincts, à savoir :

- Marché 001 : démolition et terrassement
- Marché 002 : infrastructures et réseaux souterrains
- Marché 003 : installations sportives

Les différents marchés ont été publiés sur la plateforme SIMAP le 7 novembre 2025, avec un délai de remise des offres fixé au 15 décembre 2025.

Le 15 décembre 2025, M. Jean-François Rolaz, Municipal, Mme Laurane Waeber, Secrétaire municipale, ainsi que le bureau Sportfloor SA ont procédé à l'ouverture des offres reçues et à l'établissement du procès-verbal d'ouverture des offres.



Etude pilote sur les infrastructures sportives

À la fin de l'année 2024, une étude pilote relative aux infrastructures sportives du haut du district de Lavaux-Oron a été lancée. Celle-ci a eu pour objectif d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande en infrastructures sportives et, à terme, d'accompagner les Communes dans la recherche de solutions ou de sites destinés au développement de nouvelles infrastructures.

Cette étude associe plusieurs Communes, la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), le Service de l'Education Physique et du Sport (SEPS), ainsi que les bureaux ABA Partenaires SA et Microgis SA.

Le 26 février 2025, une séance d'information s'est tenue à la Salle Forestay à l'intention des clubs et associations sportives de la région. Cette rencontre avait pour but de présenter le contexte et les objectifs de l'étude, ainsi que de solliciter leur participation à l'établissement d'un état des lieux de l'utilisation des infrastructures sportives. Chaque Commune a relayé l'invitation auprès de ses clubs et associations.

L'étude a été financée conjointement par les Communes participantes, la DGTL et le SEPS.

À la demande du bureau ABA Partenaires SA, la Commune de Puidoux a complété un inventaire des infrastructures sportives existantes et en projet. Cet exercice a permis d'identifier d'éventuels besoins complémentaires et, le cas échéant, de contribuer à une aide à la planification.

En avril 2025, un tableau d'analyse a été complété afin d'identifier, sur la base de critères définis, des terrains susceptibles d'accueillir des infrastructures sportives considérées comme « sous-représentées » ou « manquantes ». Dans ce cadre, la Commune de Puidoux a indiqué au bureau ABA Partenaires SA n'avoir identifié aucun terrain supplémentaire en dehors de la zone du Verney, déjà dédiée aux activités sportives.

En août 2025, la Municipalité de Puidoux a formulé diverses remarques sur le projet de rapport d'étude, notamment concernant les parcelles situées sur le territoire communal et identifiées comme pouvant accueillir des infrastructures sportives.

Enfin, le 17 décembre 2025, la DGTL a adressé une invitation aux différentes parties prenantes en vue d'une séance d'information prévue au début de l'année 2026, faisant suite à l'aboutissement de l'étude pilote.

Informatique

Une séance s'est tenue en février 2025 en présence du Groupe T2i, fournisseur informatique de la Commune, afin de faire un point de situation sur le « Managed Service », une solution clé en main de maintenance de sécurisation des infrastructures informatiques.

En janvier 2025, un nouveau système de gestion des locations de salles a été acquis. Celui-ci permet une utilisation simplifiée, tant pour les locataires que pour les collaborateurs communaux, et a pu être intégré directement au site internet de la Commune.

Par ailleurs, un nouvel outil dédié à la gestion des investissements a été acquis.

Enfin, en vue d'une migration vers Office 365, plusieurs séances de travail ont été organisées avec le Groupe T2i afin d'analyser les licences actuellement attribuées à chaque utilisateur, employé ou Municipal, et de redéfinir les besoins futurs.

Un inventaire des photocopieurs a été réalisé dans le but d'envisager, à moyen terme, une centralisation des impressions sur deux à trois imprimantes multifonctions, impliquant la suppression des imprimantes individuelles de bureau.

Parallèlement, l'imprimante centrale ainsi que celle de l'Office de la population ont été remplacées.

Lutte contre le frelon asiatique

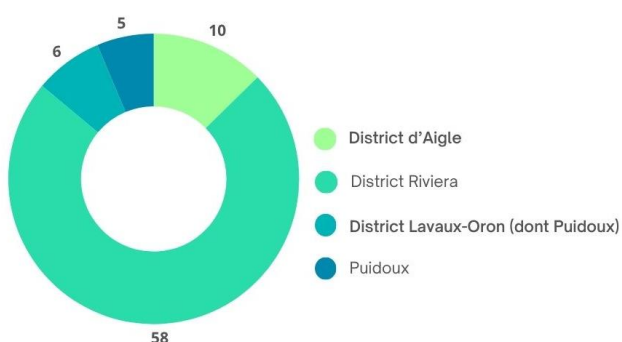
Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, la Commune a décidé d'apporter son soutien à la Société d'Apiculture des Alpes Vaudoises et du Pays-d'Enhaut (SAAV) en lui octroyant un don de CHF 1'000.00.

Afin d'encourager la population à signaler la présence de nids de frelons asiatiques, la Commune a également décidé de prendre à sa charge les frais liés à la destruction des nids situés sur son territoire, qu'ils se trouvent sur des parcelles publiques ou privées.

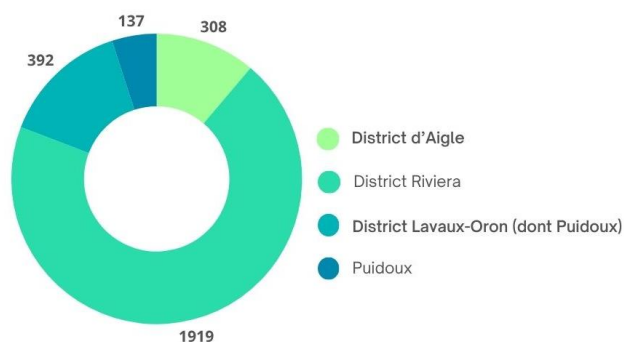


Quelques chiffres sur l'année 2025 :

Nombre de nids secondaires selon les annonces



Nombre de frelons découverts dans les nids





EAUX USÉES – LACS & COURS D'EAU – ENVIRONNEMENT – FORÊTS – DÉCHETS

Dicastère de M. Daniel Bourloud, Municipal

Eaux usées

STAP du Parchet et de Cremières

Les installations électriques des stations de pompage « eaux usées » situées au Parchet et à Cremières ont été contrôlées en 2025 selon l'OIBT.

STAP Pontorge

La station de pompage « eaux usées » de Pontorge a été équipée d'une nouvelle pompe et divers travaux ont été exécutés sur les canalisations.

STAP de la Nachonnaz

La pompe de la station de pompage « eaux usées » de la Nachonnaz a été remplacée en 2025.

Remplacement de la conduite d'eaux usées au Ch. de la Croix

Lors d'une inspection par caméra réalisée en début d'année 2025 sur la conduite d'eaux usées du Ch. de la Croix, une déformation verticale de la canalisation a été constatée entre les chambres n° 02 et 03.

Il a été demandé à l'entreprise ayant réalisé les travaux de remplacement de la conduite en 2023 de procéder à la suppression de ce défaut.

Les travaux correctifs ont été pris en charge dans le cadre de la garantie encore en vigueur.

Remplacement des collecteurs « eaux usées » au Ch. de la Croix

Au printemps 2025, la Municipalité a procédé à des travaux de remplacement des collecteurs « eaux usées » situés sur des parcelles privées. Ce chantier a permis de sécuriser l'évacuation des eaux en provenance du secteur « La Croix ». La séance de réception des travaux s'est tenue le 28 mai 2025 en présence du bureau d'ingénieurs et des propriétaires concernés.

PGEE - Plan Général d'Evacuation des Eaux

Faisant suite à l'audit réalisé en 2021 par la Cour des comptes sur le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Commune de Puidoux, cette instance a transmis son rapport d'activité 2024 en avril 2025.

Ce rapport d'activité fait état du suivi des recommandations formulées, ainsi que des mesures à mettre en œuvre à l'avenir.

Lacs & Cours d'eau

Renaturation du Forestay et du Longiron

En avril 2025, l'Unité des Dangers Naturels (UDN) de l'Etat de Vaud a mandaté un bureau d'ingénieurs afin de procéder à la mise à jour de la Carte des Dangers Naturels (CDN).

Parallèlement, la Municipalité a mandaté un second bureau d'ingénieurs afin de procéder au rébornement des parcelles, dans le but de finaliser la partie foncière et d'actualiser les limites de propriété auprès du Registre foncier.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la Commune, la finalisation de la partie foncière a pris du retard et le dossier devrait être clôturé en janvier 2026.

Dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives situées aux abords des cours d'eau, la Direction Générale de l'Environnement-Eau (DGE-Eau) a décidé de subventionner les travaux d'arrachage de ces espèces jusqu'au milieu de l'année 2028.

Enfin, en décembre 2025, l'UDN a procédé au déploiement de la nouvelle Carte des Dangers Naturels pour les ruisseaux du Forestay et du Longiron.

Salenche

Un diagnostic général de l'état du ruisseau de la Salenche, sur l'ensemble du tronçon situé en limite avec la Commune de Chardonne, a été réalisé en 2025.

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence plusieurs points d'amélioration. Certains concernent des travaux d'entretien des rives, tandis que d'autres portent sur de futurs aménagements visant à sécuriser le cours d'eau et à prévenir tout risque de débordement.

Ces différents projets feront l'objet d'une étude dès 2026, en concertation avec les services cantonaux compétents et la Commune de Chardonne.

Le Grenet

Afin de désobstruer le ruisseau du Grenet, les Communes de Puidoux et de Forel (Lavaux) ont décidé de mandater une entreprise pour procéder à l'évacuation des embâcles et du bois mort présents dans le cours d'eau.

En octobre 2025, la Direction générale de l'environnement – Eau (DGE-Eau) a octroyé une subvention à hauteur de 60 % pour la réalisation de ces travaux.

Le solde des coûts sera pris en charge à parts égales par les Communes de Puidoux et de Forel (Lavaux).

Le Corbéron

Afin de sécuriser les berges du ruisseau le Corbéron, la Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée pour assurer l'entretien du lit du cours d'eau et de procéder à l'abattage d'arbres secs.

La Direction Générale de l'Environnement-Eau (DGE-Eau) a subventionné ces travaux à hauteur de 60%.

Lac de Bret - Décision de Classement Nord (DCN)

En octobre 2025, la Direction Générale de l'Environnement – Biodiversité (DGE-Biodiv) a transmis à la Commune de Puidoux les informations relatives à la mise à l'enquête publique, notamment les dates prévues pour cette procédure.

Parallèlement, la Municipalité de Puidoux, en sa qualité de Commune territoriale, et la Municipalité de Lausanne, en tant que propriétaire, ont élaboré un communiqué de presse commun afin d'informer la population.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 19 novembre au 19 décembre 2025. Dans ce cadre, les Municipalités de Puidoux et de Lausanne se sont rencontrées le 15 décembre 2025 afin d'examiner les points du dossier pour lesquels des divergences subsistaient.



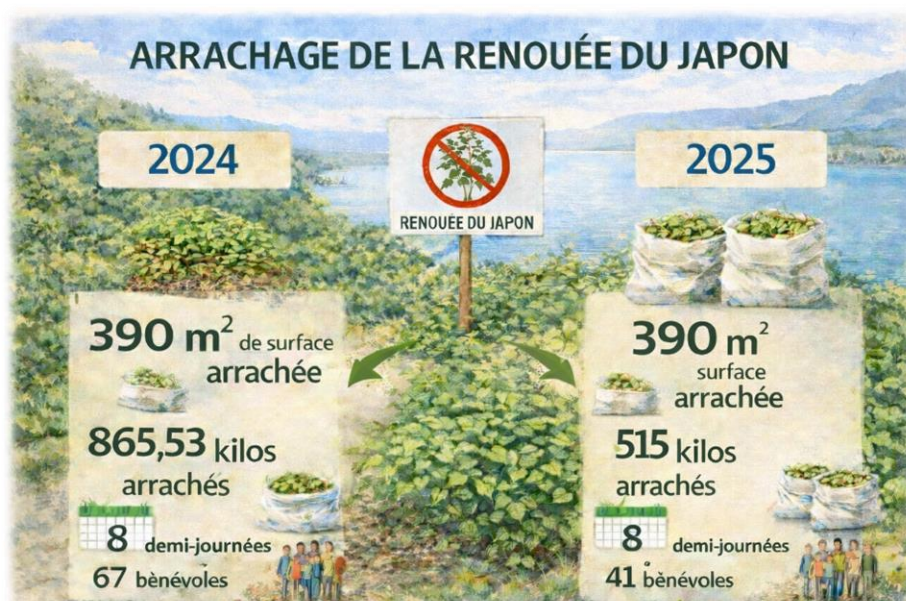
Environnement

Renouée du Japon

Les actions de lutte contre la Renouée du Japon se poursuivent d'année en année. En 2025, ces journées d'arrachage ont été organisées, comme les années précédentes, en collaboration entre les Communes de Puidoux et de Bourg-en-Lavaux, avec le soutien et la participation de la société de sauvetage de Cully-Davel, de la Direction Générale de l'Environnement (DGE), ainsi que de nombreux bénévoles.



Vous trouverez ci-dessous le bilan 2025, ainsi que le bilan 2024 à titre comparatif, établis par l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL).



Forêts

Pra-Chesau

En 2025, des travaux de câblage et d'abattages de frênes ont été réalisés dans la forêt au lieu-dit « Pra-Chesau ».

Les Cautales

Dans le but de sécuriser le ruisseau « Le Grenet » face au risque d'embâcles, ainsi que le chemin et ses usagers contre les risques de chutes d'arbres et de branches, la Municipalité a convié les propriétaires forestiers du lieu-dit « Les Cautales » afin de leur proposer la conclusion d'un contrat d'entretien de leurs parcelles.

Une séance d'information s'est tenue le 26 juin 2026 à Puidoux, au cours de laquelle les modalités du contrat ainsi que ses principaux avantages ont été présentés. Ceux-ci résident notamment dans la prise en charge des travaux d'entretien par la Commune, déchargeant ainsi les propriétaires de cette responsabilité, ainsi que dans la valorisation du bois issu des interventions. Il a été précisé que la signature du contrat restait entièrement facultative et que les propriétaires demeuraient libres de poursuivre l'exploitation de leurs forêts.

Cette démarche a rencontré un accueil favorable, puisque 15 propriétaires sur 25 ont donné une suite positive à la proposition.

Ch. du Tey - Ch. forestier

En raison de l'état de dégradation du chemin du Tey, chemin forestier appartenant aux Communes de Puidoux, Chexbres et Rivaz, les 3 Communes se sont rencontrées sur site afin de discuter de l'avenir de cet ouvrage. À l'issue de cette rencontre, il a été décidé de réaliser une étude en vue de la réfection du chemin.

À la fin du mois de février 2025, les Communes ont décidé d'adjuger le mandat à un bureau spécialisé. La répartition des coûts a été définie conformément au préavis municipal du 06 juin 1988 relatif à ce chemin, selon la clé suivante :

- Puidoux : 54 %
- Chexbres : 15 %
- Rivaz : 31 %

Le rapport d'étude a été réceptionné le 1^{er} juillet 2025. Une séance s'est ensuite tenue entre les Communes concernées et le bureau spécialisé, au cours de laquelle il a été décidé d'étendre le périmètre de l'étude au chemin situé en amont, afin d'en évaluer également l'état.



Déchets

Gastrovert

En début d'année 2025, la Commune de Puidoux, comme l'ensemble des Communes membres de l'ACPRS, a opté pour le recours aux services de Gastrovert pour la gestion des déchets alimentaires.



Dans le cadre de ce projet, la Commune a identifié plusieurs parcelles privées situées dans des secteurs densément habités, dans le but d'encourager l'utilisation de ce service. La Commune de Puidoux a ainsi approché les propriétaires concernés afin d'obtenir leur autorisation pour l'implantation de containers « Twin ».

Cette démarche n'a toutefois pas encore rencontré le succès escompté. Néanmoins, les containers « Twin » ont pu être installés aux emplacements suivants :

- Puidoux-Village
- Verney (à proximité des terrains de football)
- Chemin de Publoz
- Chemin du Daillard

Une séance d'information s'est tenue à Puidoux le 4 septembre 2025. À cette occasion, des bio-seaux ont été proposés à la vente à la population.





DOMAINES & BÂTIMENTS – VIGNOBLES – CULTES – STES LOCALES

Dicastère de M. Denis Destraz, Municipal

Bâtiments communaux & Domaines

Auberge communale

Divers travaux d'entretien et d'amélioration ont été réalisés au sein de l'Auberge communale. Ceux-ci ont notamment porté sur l'entretien de la toiture, la fabrication d'une grille de ventilation du carnotzet, surmontée d'un banc en inox ainsi que le remplacement de la palissade du balcon de l'appartement.

Par ailleurs, de nouvelles alimentations électriques ont été installées pour la machine à glaçons, la ventilation du carnotzet, les luminaires ainsi que pour les plaques d'appoint de la cuisine.

Divers entretiens et réparations ont été effectués sur le steamer, le lave-vaisselle et les armoires frigorifiques.



À l'étage, un radiateur et des portes de douche ont été remplacés. Le lave-vaisselle de l'appartement a également été renouvelé, et des travaux sanitaires et électriques ont été réalisés pour permettre l'installation d'un lave-linge et d'un sèche-linge dans la salle de bain de l'appartement.

Auberge de la Crochettaz

À la suite de 2 fuites survenues dans la cuisine et une salle de bains, divers travaux de réparation ont été réalisés, incluant les conduites d'eau, le carrelage, la menuiserie et la peinture. Une console située près de l'entrée a été remplacée, et l'adoucisseur d'eau a été réparé.

La pinte du rez-de-chaussée a été réaffectée après la rénovation des WC, la remise en état de la peinture, le remplacement d'un frigo à boissons et du lave-vaisselle, ainsi que l'acquisition d'une machine à café avec chauffe-tasses et d'un congélateur.

Parallèlement, la Municipalité a décidé de ne pas reconduire le bail commercial ainsi que le bail à loyer, ceux-ci étant liés, des tenanciers de l'Auberge de la Crochettaz. Les résiliations ont été effectuées conformément au droit applicable et prendront effet au 31 décembre 2026.

Buvette du Mont-Chesau

Divers travaux ont été réalisés, à savoir le remplacement des luminaires de la salle du haut et du couvert, l'achat de cinq grands parasols, de tables et bancs pour la terrasse, ainsi que du matériel de cuisine et d'une nouvelle trancheuse à viande.

Maison de Commune

En raison de la présence de moisissures constatée dans certains appartements de la Maison de Commune, des travaux de nettoyage et de peinture ont été réalisés à titre provisoire, dans l'attente de travaux d'assainissement plus conséquents.

Par ailleurs, le lave-vaisselle d'un appartement a été remplacé, un vitrage a été posé au guichet de l'Office de la population, et le sèche-linge a été renouvelé. Un contrôle OIBT des installations électriques a également été réalisé. De plus, le système de ventilation de la voirie a été entièrement remplacé.

Complexe de la Grande-Salle

Divers travaux et interventions ont été réalisés à la Grande-Salle. Ceux-ci ont notamment porté sur la réfection du revêtement en résine des marches d'escalier, la peinture des deux côtés de la scène ainsi que de l'entrée de la Grande-Salle. Par ailleurs, les luminaires ont été remplacés aux Anciens-Bureaux et le brûleur à mazout a été renouvelé.

Par ailleurs, la Commune a réceptionné les données comparatives transmises par la société mandatée dans le cadre de l'optimisation du système de chauffage de la Grande-Salle.

Durant l'hiver 2024-2025, la Commune de Puidoux a réalisé une économie d'énergie moyenne de 15,1 %, correspondant à 23'435 kWh. Cette optimisation a également permis de réduire l'impact du système de chauffage à mazout sur les émissions de CO₂ de 7'593 kg.

Ancien Collège de Cremières

Un contrôle OIBT des installations électriques a été réalisé, de même que le remplacement d'une fenêtre endommagée dans l'appartement.

La Cure

À la suite du départ des anciens locataires de la Cure, divers travaux d'entretien ont été réalisés. Ceux-ci ont notamment porté sur le remplacement d'un plan de travail de la cuisine, la réfection complète des peintures, le ponçage et la vitrification des parquets, ainsi que le remplacement d'un réfrigérateur. Un contrôle des installations électriques (OIBT) a également été effectué.

Préalablement à la remise en location, une société spécialisée dans l'immobilier a été mandatée afin d'estimer le loyer. En effet, le pasteur qui occupait précédemment le logement bénéficiait d'un loyer spécifique fixé par l'État de Vaud en raison de son statut.

Le bâtiment de la Cure a été remis en location le 15 août 2025.

Bâtiment de la Rte du Vergnolet 6

Un contrôle de l'installation de gaz a été effectué. Par ailleurs, un contrat a été signé en 2025 en vue du passage au biogaz dès le 1er janvier 2026.

Des travaux de réfection de la cheminée ont été réalisés durant l'année 2025.

Chapelle

Un transformateur électrique dédié au chauffage au sol a été remplacé. L'orgue a fait l'objet d'un entretien par une entreprise spécialisée, et des travaux de maintenance ont été effectués sur la commande de la cloche.

Hangar communal

Une grille a été aménagée devant l'entrée Ouest, et un contrôle ainsi qu'une étude statique des soliveaux ont été réalisés.

Stand de tir de la Vulpillère

Le contrôle des installations électriques (OIBT) a été effectué.

Assainissement de la Maison de Commune

À la suite de plusieurs séances organisées avec le bureau mandaté, le rapport de conseil a été réceptionné, permettant ainsi l'établissement d'un préavis municipal à l'attention du Conseil communal.

Ce préavis a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 25 septembre 2025. Le bureau mandaté a ensuite procédé au lancement d'un appel d'offres « sur invitation », conformément aux règles applicables en matière de marchés publics.

Parallèlement, des échanges ont été engagés avec la Vaudoise Assurances concernant la prise en charge partielle des frais liés aux dégâts causés par des fouines à l'isolation.

En novembre 2025, la Vaudoise Assurances a demandé la réalisation d'une analyse plus approfondie, laquelle a été planifiée pour le début de l'année 2026. Cette étape supplémentaire n'engendrera toutefois aucun retard dans la planification des travaux, celle-ci pouvant être menée en parallèle.



Création d'un chalet d'alpage à la Moille

En début d'année 2025, le Canton de Vaud a approuvé la modification du projet de création d'un chalet d'alpage à la Moille, portant notamment sur la réduction du volume de la fosse à purin de 48 m³. Cette modification a également été validée par la Commune de Chardonne, en sa qualité de Commune territoriale.

En juin 2025, la Municipalité a adressé une demande de subvention à la Direction Générale de l'Environnement (DGE) pour l'utilisation de bois local. L'enveloppe allouée étant épuisée, la Commune de Puidoux a été inscrite sur la liste d'attente.

En juillet 2025, le Canton de Vaud a confirmé le taux de subvention au titre des Améliorations Foncières (AF).

Durant l'été 2025, la Commune de Puidoux a procédé à l'adjudication des mandats relatifs aux travaux de charpente ainsi qu'à l'équipement de la ferme.

Enfin, à la fin du mois d'octobre 2025, les travaux de détuilage ont été achevés.



Vignoble

Vignoble communal

Les employés de la voirie ont réparé une marche d'escalier dans le mur et procédé à la réfection de la toiture et de la peinture de la capite de vigne située sur la parcelle 1625.

Cultes

Nouvelle pasteure pour la Paroisse du Cercle de St-Saphorin

Le 1er mars 2025 a marqué l'entrée en fonction de Mme Sophie Biéler, pasteure, qui a succédé à M. Eric Bornand, lequel a fait valoir son droit à la retraite.

Au cours de l'année 2025, la Municipalité a eu le plaisir de côtoyer Mme Biéler à plusieurs occasions, notamment lors des réceptions organisées en l'honneur des personnes nonagénaires, de la mi-été et de la fête nationale.



Dissolution de l'Association pour la restauration de la Chapelle de Puidoux

Fondée en 1968, l'Association pour la restauration de la Chapelle avait pour objectif de promouvoir la restauration de cet édifice et de réunir les fonds nécessaires à la réalisation des travaux.

Une fois les travaux achevés, l'Association a été maintenue, bien que son activité ait été réduite à l'organisation d'une séance annuelle, à la tenue de concerts ainsi qu'au soutien financier des concerts organisés par le pasteur dans le cadre des cultes.

L'Association n'ayant toutefois plus été active depuis 2010, il a été décidé de procéder à sa dissolution. L'actif de l'Association sera reversé à la Commune de Puidoux afin de pérenniser l'entretien de la Chapelle.



TRAVAUX – ROUTES – VOIRIE COMMUNALE – POLICE

Dicastère de M. Serge Tettoni, Municipal

Travaux - Routes

Rte de Cremières - Réfection des chemins AF - Procédure 3 - Etape 2

Faisant suite à la transmission du projet à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) en décembre 2024, un préavis négatif a été réceptionné en mai 2025, assorti de demandes de modifications, notamment l'élaboration d'un plan des Surfaces d'Asselement (SDA)

Un second examen préalable a ensuite été transmis à la DGMR pour nouvel examen et détermination. Toutefois, au cours du mois d'août 2025, un nouveau préavis négatif a été rendu, en raison de la position de la Direction Générale du Territoire et du Logement, division hors zone à bâtir (DGTL-HZB).

En effet, le projet envisagé impacterait certaines SDA et ne répondrait pas aux exigences de la mesure A22 du Plan Directeur Cantonal vaudois (PDCn).

La Direction de l'Aménagement de la DGTL (DGTL-DAM) a toutefois précisé que le projet pourrait entrer dans le cadre de la mesure A23, pour autant que les élargissements prévus soient destinés à améliorer la circulation de l'ensemble des modes de transport, y compris les modes de mobilité douce.

Ch. de Longchamp, Ch. de Vers chez les Conne, Ch. du Dézaley – Réfection des chemins AF – Procédure 3 – Etape 1

En janvier 2025, la Municipalité de Puidoux a réceptionné le procès-verbal de réception des ouvrages.

Le dossier a ensuite été préparé en vue du dépôt des demandes de subvention au titre des améliorations foncières (AF).

Ch. du Signal – Création d'un trottoir et passages pour piétons

Le procès-verbal de réception des ouvrages a été réceptionné en début d'année 2025.

Parallèlement, les démarches visant à légaliser les passages pour piétons situés aux abords de la Salle Forestay ont été entreprises. La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a confirmé que, sur le principe, les deux passages étaient conformes, sous réserve de l'ajout de la signalisation (panneau) et du marquage au sol requis.

La dernière étape de ce dossier consistera en la mise à jour du Registre foncier, à savoir le transfert de la surface utilisée pour le trottoir du domaine privé communal vers le domaine public.

Ch. du Signal – La Croix – Sécurisation et réfection

Le 31 mars 2025, la Direction Générale de la mobilité et des routes (DGMR) a rendu les préavis des différents services de l'État. La Direction Générale du Territoire et du Logement, Direction de l'Aménagement (DGTL-DAM), a notamment demandé des précisions concernant les emprises sur les parcelles privées ainsi que des adaptations des documents du projet.

En conséquence, le projet a dû être adapté et a été soumis une seconde fois à l'examen préalable au mois de juillet 2025.

Durant l'été 2025, plusieurs séances ont été organisées, notamment avec les propriétaires privés concernés.

Entretiens de diverses routes communales

Durant l'année 2025, diverses routes communales, notamment la Rte du Verney, le Ch. de Cremont, le Ch. du Montchervet et la Rte de la Barnum, ont bénéficié d'un entretien courant, réalisé principalement au moyen de travaux de reprofilage, de gravillonnage ainsi que de la technique dite « PATA ».

Tour de Marsens - Glissements de terrain spontanés (GSS)

En septembre 2025, le bureau de géologues mandaté pour ce projet a transmis à la Municipalité divers formulaires à signer, nécessaires à la finalisation du rapport destiné à la Direction Générale de l'Environnement – Forêt (DGE-Forêt) en vue de l'obtention des subventions.

Le rapport a ainsi pu être transmis à la DGE-Forêt le 31 octobre 2025.

Le 12 novembre 2025, la DGE-Forêt a communiqué son avis relatif au versement des subventions.

La part des coûts prise en charge par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a, quant à elle, été facturée.



Ch. des Plantaz - Sécurisation contre les chutes de pierres et blocs

En juin 2025, le bureau mandaté pour assurer le suivi environnemental a constaté la présence de plantes invasives. Celles-ci ont été détruites immédiatement. Leur apparition peut s'expliquer par la création de la piste de chantier provisoire.

Afin de garantir l'entretien et le maintien des ouvrages réalisés sur les falaises au lieu-dit « Les Plantaz », il est nécessaire de constituer une servitude de passage permettant l'accès par le haut des falaises, en traversant des propriétés privées.

À cet effet, une séance s'est tenue à l'automne 2025 avec les propriétaires des parcelles concernées, dans le but de définir le cheminement le plus approprié. Un bureau de géomètres était également présent afin de procéder aux relevés nécessaires et d'établir un plan précis.

Les projets de contrats de servitude, accompagnés du plan de la servitude projetée, ont ensuite été transmis aux différents propriétaires.

Création d'un colombarium au cimetière de Moreillon

Afin de répondre aux attentes des familles et à l'évolution des pratiques funéraires, la Municipalité a décidé de réaliser un colombarium au cimetière de Moreillon. Le projet intègre également deux bancs en granit ainsi qu'un espace floral.

Parallèlement, une révision du règlement communal des sépultures et du cimetière a été menée. Celui-ci a été approuvé par le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) le 29 octobre 2025.



RC 763 - Rte de Chardonne / Suhen - Réfection et création d'un trottoir

La pose de la couche de roulement (tapis définitif) a été réalisée du 23 au 27 juin 2025. À ce sujet, une séance de coordination réunissant l'ensemble des parties concernées s'est tenue le 11 juin 2025.

Durant la période des travaux, le tronçon concerné a été fermé à la circulation et une déviation a été mise en place par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

La DGMR a par ailleurs demandé à la Commune de Puidoux de procéder à un constat des travaux réalisés sur son territoire et de lui transmettre ses éventuelles remarques.



La dernière phase des travaux, à savoir la réalisation du marquage au sol, s'est déroulée du 14 au 15 août 2025 et a nécessité la fermeture temporaire de la chaussée.

OFROU - Passage à pied sur les tunnels N09 du Flonzaley

Faisant suite à un sujet abordé en 2021 avec l'Office Fédéral des Routes (OFROU) concernant la reprise du passage piétonnier sur les tunnels de la N09 au Flonzaley, la Municipalité a pris contact, en début d'année 2025, avec le responsable de projet afin de convenir d'un rendez-vous sur site.

Cette rencontre s'est tenue le 30 juin 2025. À cette occasion, il est ressorti que l'OFROU se montrait favorable à la remise de ce cheminement à la Commune, en vue de son utilisation par la population. Le bureau d'ingénieurs mandaté par l'OFROU a dès lors été chargé d'établir un projet de contrat.



OFROU - N09 - UPlaN5 Vennes-Chexbres - Travaux d'entretien et de renouvellement

Dans le cadre des travaux réalisés sur la N09, dans le secteur UPlaN5 Vennes–Chexbres, dont une partie concernait le territoire de la Commune de Puidoux, le bureau d'architectes mandaté par l'Office fédéral des routes (OFROU) a établi un constat photographique avant et après travaux.

Ce document a été transmis à la Commune de Puidoux à la fin du mois d'octobre 2025, afin qu'elle procède au contrôle de l'état des lieux.

Après vérification, les documents ont été retournés dûment datés et signés au mois de décembre 2025.

Police

RC 763 - Rte de la Corniche - Comportements dangereux

À la suite de comportements dangereux constatés et signalés par la population sur la RC 763, Rte de la Corniche, en particulier de la part de certains motards, la Municipalité a sollicité l'Association Police Lavaux (APOL) afin de renforcer la présence policière durant les périodes jugées critiques.

Les contrôles effectués entre la mi-février et le mois de juin 2025 ont mis en évidence les éléments suivants :

- 128 heures de présence policière ;
- 72 infractions relevées hors excès de vitesse (*pneus usés, véhicules défectueux, problèmes d'homologation, etc.*) ;
- 39 contrôles radar réalisés ;
- 225 contraventions pour excès de vitesse (jusqu'à +20 km/h) ;
- 8 dénonciations transmises à la Préfecture (21 à 29 km/h) ;
- 4 dénonciations transmises au Ministère public (+30 km/h et Via Sicura).

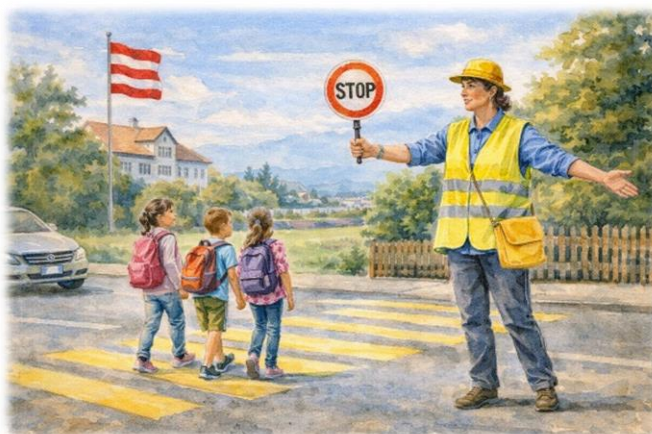
À la suite de ces constats, la Municipalité a pris contact avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) en raison des problématiques identifiées, tant en matière de sécurité que de nuisances.

Une première séance réunissant les différents acteurs concernés, notamment l'Association Police Lavaux, la DGMR et la Commune de Puidoux, s'est tenue le 10 octobre 2025. Cette rencontre avait pour objectif d'identifier d'éventuelles mesures complémentaires aux actions déjà engagées, sur la base des rapports établis.

Patrouilleurs scolaires

À la suite de la démission d'un patrouilleur scolaire, la Municipalité a décidé de publier une offre d'emploi sur le site internet communal ainsi qu'au pilier public au début de l'année 2025.

La nouvelle patrouilleuse scolaire a été engagée à la fin du mois de mars 2025, pour une entrée en fonction au 1er mai 2025. Dans ce cadre, elle a suivi les formations nécessaires à l'exercice de son activité auprès de l'Association Police Lavaux (APOL).



Bilan criminalité 2025

Vous trouverez ci-dessous le bilan de criminalité pour l'année 2025 à Puidoux :

Infractions	2025	2024
Infractions vie et intégrité corporelle (lésions, voies de fait, agressions, etc.)	19	10
Patrimoine (vols, dommages, escroqueries, etc.)	184	84
Liberté (contraintes, menaces, violations domiciles, etc.)	44	17
Intégrité sexuelle (contraintes, viols, etc.)	1	5
Autres (incendie intentionnel, falsification de monnaie, faux dans les titres, etc.)	21	17
Stupéfiants (consommation et possession)	7	7

Voirie communale

Nouveau véhicule de la voirie

Faisant suite à l'acceptation du préavis municipal relatif à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie, celui-ci a été livré en février 2025.

Dans l'attente de cette livraison, un véhicule a été loué pour la période hivernale 2024–2025.

Ce véhicule polyvalent permet la réalisation de nombreuses tâches, allant du transport aux opérations de déneigement.



M. Serge Tettoni, Municipal et l'équipe de la voirie au complet devant le nouveau véhicule

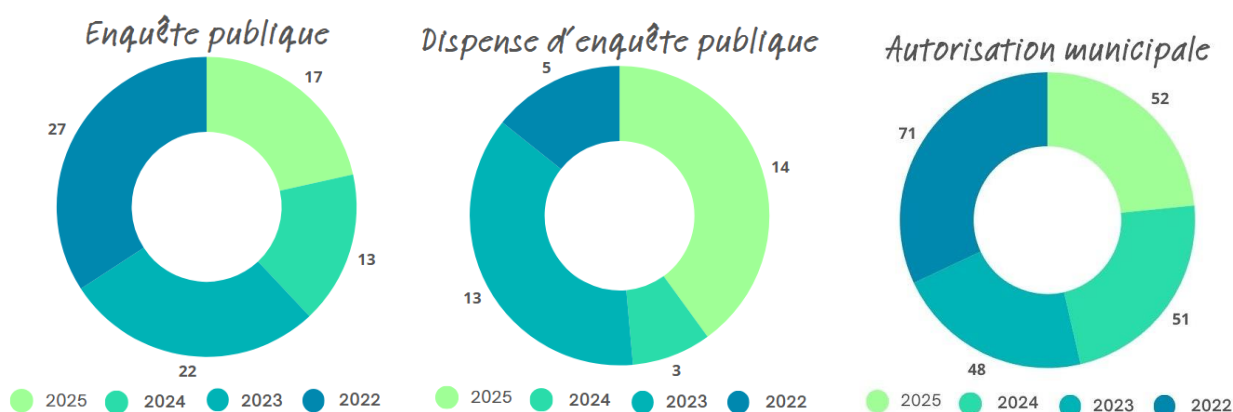


POLICE DES CONSTRUCTIONS – URBANISME

Dicastère de M. Jean-Christophe Butty, Municipal

Police des constructions

Statistiques

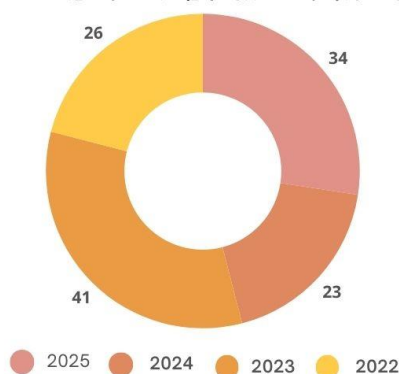


Depuis 2023, le nombre d'autorisations municipales délivrées s'est stabilisé.

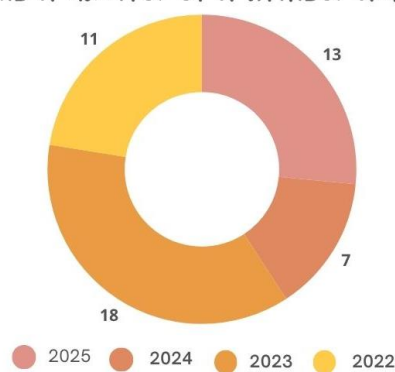
Bien qu'une diminution du nombre de mises à l'enquête publique ait été constatée en 2025, une nette augmentation des dossiers traités en dispense d'enquête publique (procédure simplifiée) est à relever. En effet, au total 31 dossiers ont été instruits selon ces 2 procédures en 2025, contre 16 en 2024.

Aucun facteur externe particulier, telle qu'une modification législative ou réglementaire, ne permet d'expliquer cette augmentation. À titre de comparaison, en 2022, la révision de l'OAT avait simplifié la pose de panneaux solaires, tandis qu'en 2024, la modification de la RLATC avait facilité l'installation de pompes à chaleur, ce qui pouvait alors expliquer le nombre élevé d'autorisations municipales délivrées durant ces périodes.

Permis de construire délivrés



Permis d'habiter et d'utiliser délivrés



En 2022 et 2023, le nombre de demandes de permis de construire pour l'installation de pompes à chaleur avait fortement augmenté. À cette période, ces installations étaient encore soumises à la procédure de permis de construire, ce qui expliquait le volume important de permis délivrés. En 2025, aucun facteur externe comparable ne permet d'expliquer la situation observée, comme indiqué précédemment.

S'agissant des permis d'habiter et d'utiliser, la Municipalité demeure tributaire de l'annonce de fin de chantier transmise par les maîtres d'ouvrage. Il n'est, de ce fait, pas possible d'expliquer précisément les variations constatées d'une année à l'autre.

Plateforme pour la gestion des dossiers de construction

En avril 2025, la Municipalité a assisté à une séance de présentation d'une plateforme dédiée à la gestion administrative des dossiers relevant de la police des constructions.

Cette application permet de centraliser l'ensemble des dossiers traités sur le territoire communal, allant de la simple autorisation municipale aux dossiers soumis à l'enquête publique. Elle offre notamment la possibilité de gérer des échéances et garantit un accès permanent, en temps réel, à l'ensemble des informations pour les collaborateurs de l'administration communale et les Municipaux.

Un essai de la plateforme a débuté en mai 2025 et s'est poursuivi durant toute la période estivale, afin de permettre son adaptation aux besoins spécifiques de la Commune de Puidoux.

Urbanisme

Plan d'Affectation Communal (PACom)

Le résultat de l'examen préalable réalisé par les différents services de l'État a été réceptionné le 15 janvier 2025. Une séance a dès lors été planifiée avec le bureau d'urbanistes en charge du PACom le 18 mars 2025.

En 2025, la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) a introduit la possibilité d'organiser une séance dite « post-examen préalable », visant à permettre une meilleure compréhension des exigences de l'État de Vaud ainsi que des arguments avancés par les Communes. La Commune de Puidoux a souhaité bénéficier de cette démarche. La séance s'est tenue le 15 avril 2025.

Les plans des limites des constructions ont été réceptionnés en août 2025, puis transmis sans délai au Canton pour examen préalable.

Enfin, le projet de mutualisation des réserves d'habitants avec la Commune de Chexbres a été abandonné durant l'été 2025.

En parallèle, les différentes évolutions intervenues sur le territoire communal, notamment les modifications apportées à la carte des dangers naturels, ont été systématiquement transmises au bureau d'urbanistes.

Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA)

Le 21 janvier 2025 s'est tenue une séance de coordination faisant suite à l'examen préalable de la SRGZA, réunissant les différentes Communes concernées ainsi que les services de l'État de Vaud.

Les questions formulées par les Autorités ont été transmises en amont de la séance. Par ailleurs, un courrier présentant les déterminations de l'État de Vaud, faisant suite à la séance post-examen préalable, a été réceptionné en avril 2025.

Une séance d'information publique s'est tenue le 3 septembre 2025 à Oron. Celle-ci a permis de présenter en détail la planification intercommunale des zones d'activités de Lavaux-Oron. Le plan directeur de la SRGZA a ensuite été soumis à l'enquête publique du 9 septembre au 8 octobre 2025. Aucune opposition ni observation n'a été déposée concernant le territoire communal de Puidoux.

Enfin, en décembre 2025, la Municipalité a confirmé au bureau d'urbanistes en charge du dossier de la SRGZA son accord sur les documents finaux transmis. Il a également été convenu que le préavis municipal serait présenté au Conseil communal au printemps 2026.

Etude « Patrimoine bâti et habitat dispersé »

En février 2025, la Commune de Forel (Lx) a transmis à la Commune de Puidoux une offre relative à la réalisation d'une pré-étude exploratoire dans le cadre d'une étude sur le patrimoine bâti et l'habitat dispersé, menée par un bureau spécialisé.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mesure C12 « Enjeux paysagers cantonaux » du Plan Directeur Cantonal vaudois (PDCn). Elle vise à répondre à la problématique des nombreuses constructions situées en zone agricole qui ne peuvent actuellement ni être réaffectées ni réhabilitées, et qui sont dès lors menacées d'abandon faute d'usage.

L'étude est menée conjointement avec les Communes de Forel (Lx), Jorat-Mézières, Maraçon, Montpreveyres, Savigny et Servion.

Dans une première phase, le bureau mandaté a été chargé d'identifier les bâtiments situés hors zone à bâtir sur le territoire communal et de déterminer ceux susceptibles d'être candidats à une mise sous protection paysagère.

Dans un second temps, le bureau a procédé à la délimitation des entités paysagères du territoire hors zone à bâtir, en identifiant les caractéristiques propres à chacune d'elles, telles que la topographie, les vues ou les éléments structurants du paysage.

En mars 2025, la Municipalité a délivré une attestation au bureau mandaté afin de légitimer ses interventions sur le territoire communal, notamment pour l'analyse et la prise de photographies de bâtiments privés. Cette première phase s'est achevée en juin 2025 et a fait l'objet d'un compte rendu daté du 07 avril 2025.

Au total, 84 bâtiments situés sur le territoire de la Commune de Puidoux ont été retenus comme candidats à l'étude.

La deuxième phase a débuté à la mi-septembre 2025, également sur la base d'une attestation de légitimation. À cette occasion, une information a été publiée sur le site internet de la Commune de Puidoux afin d'informer la population de la démarche en cours.

En novembre 2025, le bureau mandaté a informé la Municipalité de la fin du second passage sur le terrain, lequel portait notamment sur l'analyse du dimensionnement territorial, des aménagements environnants ainsi que sur l'évaluation du potentiel de réaffectation des bâtiments identifiés.

CIL - Intégration des panneaux solaires en Lavaux

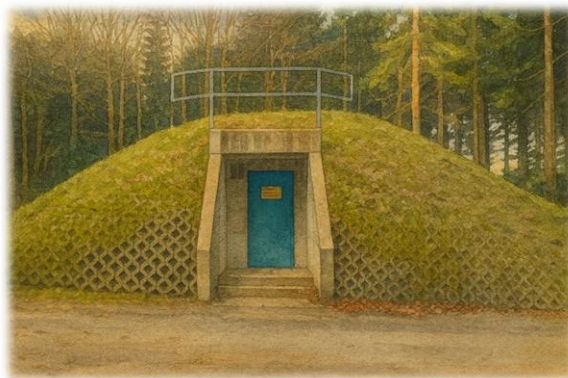
En collaboration avec la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL), un guide de planification et d'harmonisation destiné à l'encadrement des demandes d'installation de panneaux solaires dans le périmètre a été établi.

Cet outil a les objectifs suivants :

- Etablir un inventaire des possibilités d'intégration de l'énergie solaire dans les secteurs historiquement sensibles
- Concevoir un outil pratique permettant aux Autorités de répondre de manière coordonnée et équitable aux demandes légitimes des propriétaires

PAC Lavaux

Le Plan d'Affectation Cantonal Lavaux (PAC Lavaux) a été soumis une seconde fois à l'enquête publique (mise à l'enquête complémentaire) du 05 novembre au 04 décembre 2025.



EAUX – SERVICES INDUSTRIELS – ORPC – SDIS – POLICE DU FEU

Dicastère de M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal

Service des eaux et services industriels

Remplacement d'une conduite à la Z.I. du Verney - Partie 1

Le projet a été approuvé par l'Office de la Consommation (OFCO) en février 2025.

Les entreprises de la Z.I. du Verney ont été informées en mars 2025 que les travaux débuteraient le 24 mars pour une durée d'environ 2 à 3 mois.

Ces travaux n'ont pas entraîné de fermeture complète de la route. Toutefois, la circulation a été maintenue sur une seule voie.

Le chantier s'est achevé en juillet 2025.

Remplacement d'une conduite à la Z.I. du Verney - Partie 2

Au cours de la réalisation de la partie 1, la Romande Energie SA a signalé qu'un second tronçon en direction de Lausanne nécessitait lui aussi une réfection au niveau de l'électricité.

La conduite communale située sur ce tronçon étant ancienne et en fonte, la Municipalité a décidé de soumettre un nouveau projet au Conseil communal afin de procéder à son remplacement, permettant ainsi d'optimiser les ressources et les coûts.

Le chantier a débuté le 06 octobre 2025 pour une durée de 6 semaines, dans des conditions similaires à celles de la phase précédente.

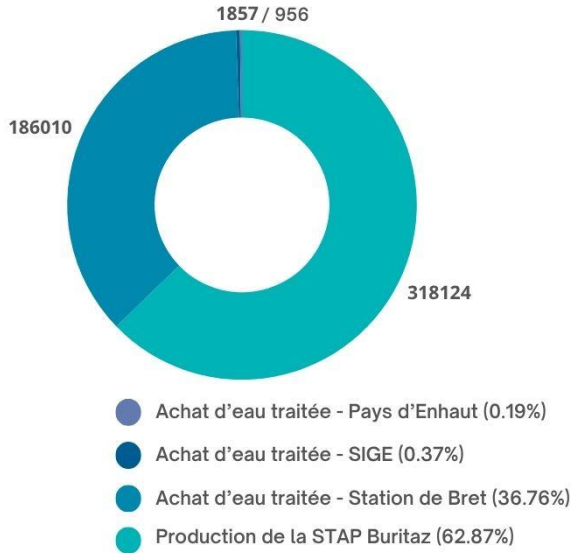
Les travaux se sont achevés en décembre 2025.



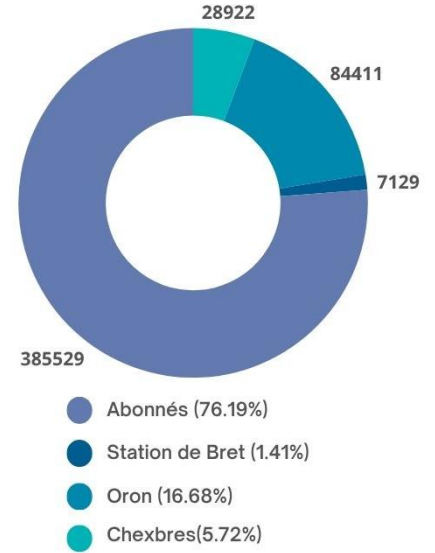
Achat et vente d'eau 2025

Ci-dessous les statistiques concernant l'achat et la vente d'eau en 2025 :

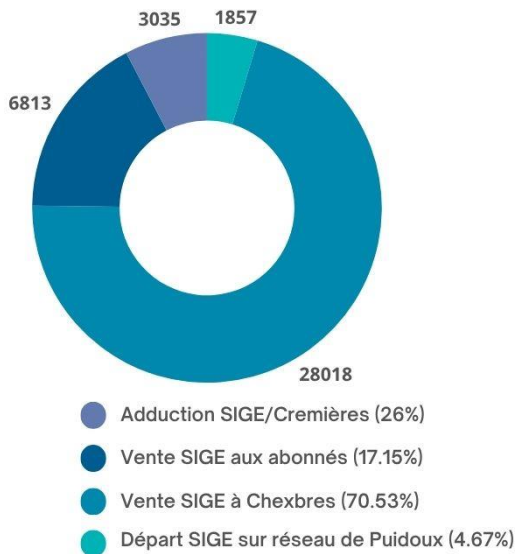
Achat et production d'eau (m3) - Réseau de Puidoux



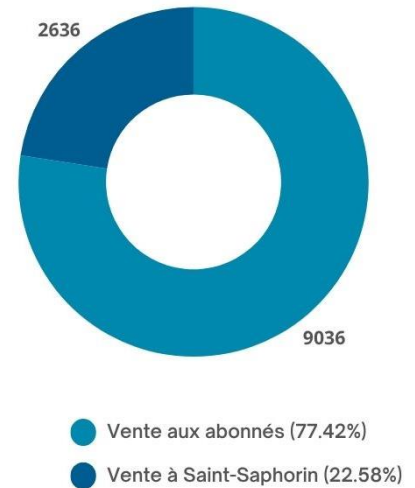
Vente d'eau (m3) - Réseau de Puidoux



Achat et vente d'eau (m3) - SIGE



Vente d'eau (m3) - Réseau Cremières



Remplacement du véhicule du Service des eaux

Après 16 années de bons et loyaux services, le véhicule affecté au Service des eaux a été remplacé au profit d'un bus Mercedes-Benz Vito.

Le nouveau véhicule a été livré en septembre 2025.

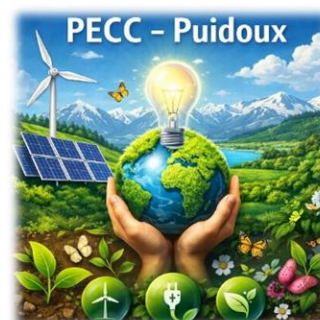


PECC - Plan Energie et Climat Communal

Dans le cadre du PECC, la Municipalité a débuté, en août 2025, une étude concernant le Plan Energétique Territorial (PET).

Il s'agit d'une démarche stratégique locale visant à optimiser la consommation, à développer les énergies renouvelables et à planifier les réseaux thermiques.

Le bureau mandaté a été chargé d'analyser la situation actuelle, d'évaluer les besoins futurs et d'établir des recommandations stratégiques et de mise en œuvre. La présentation des résultats est attendue pour début 2026.

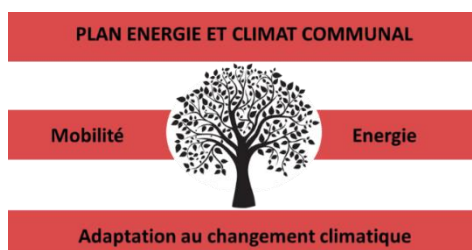


En parallèle, la Municipalité a transmis, à l'automne 2025, pour examen et détermination, à la Direction Générale de l'Environnement (DGE), son projet de règlement communal relatif à l'utilisation du fond pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Du côté de la Commission PECC du Conseil communal, composée de 11 membres, celle-ci s'est attelée, en collaboration avec la Municipalité, à suivre et adapter les actions définies dans le cadre de l'élaboration du plan 2023, portant sur les thématiques de l'énergie, de la mobilité et de l'adaptation au réchauffement climatique.

En particulier, elle s'est réunie en plenum les 03 avril, 15 mai, 29 septembre et 09 octobre. Les différentes thématiques ont été réparties entre les membres de la commission.

Suite au succès du forum 2024 consacré à l'énergie, il a été décidé d'organiser une nouvelle édition le 05 septembre 2026 sur les thématiques de la biodiversité et de la protection contre les dangers naturels.



Parking Forestay – Bornes de recharge pour véhicules électriques

En juillet 2025, la Municipalité a adjugé des travaux pour l'installation de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques (50 kW) sur le parking Forestay.

En parallèle, la demande de subvention adressée au Canton a été acceptée.

Les travaux de génie civil se sont terminés en fin d'année 2025 et la pose des bornes est prévue pour le début de l'année 2026.

ORPC

Abri PC de Publoz

Les installations électriques ont été contrôlées en 2025 et le rapport OIBT transmis à la Romande Energie SA.

Abri PC Forestay

Le Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM) a procédé au contrôle de l'abri PC du Forestay le 09 juillet 2025. Les travaux suivants ont été réalisés :

- Remplacement des volets
- Entretien de la ventilation et des fermetures blindées

Abri PC du Village

Dans le courant de l'année, la Protection Civile cantonale a informé la Commune qu'elle n'avait plus l'utilité de certains locaux situés dans l'abri PC du Village. Ces derniers ont dès lors été repris par la Protection Civile régionale (ORPC Lavaux-Oron).

Une convention a été établie avec l'ORPC Lavaux-Oron afin de définir les modalités d'utilisation de ces locaux.

Par ailleurs, la Protection Civile cantonale a confirmé qu'elle prendra en charge le financement des équipements nécessaires, soit notamment les lits, ainsi que l'installation d'un filtre à particules, ce dernier étant obligatoire.

Plan canicule

Comme chaque année, et afin d'anticiper les périodes de fortes chaleurs, des flyers répertoriant les conseils généraux ont été commandés auprès de l'ORPC.

Au cours du mois de mai, les formulaires d'inscription au plan canicule 2025 ont été adressés aux seniors ainsi qu'aux personnes vulnérables de la Commune.

La Municipalité tient à adresser ses remerciements à la section de Puidoux des Paysannes vaudoises pour sa précieuse collaboration.

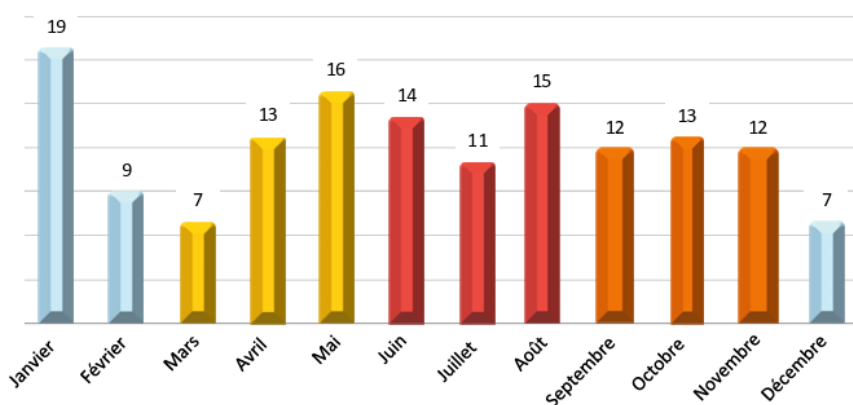
Quelques chiffres :

Vous trouverez ci-dessous quelques données issues du rapport de gestion du SDIS Cœur de Lavaux :

INTERVENTIONS PAR TYPE



INTERVENTIONS PAR MOIS



INTERVENTIONS PAR COMMUNE



En 2025, le SDIS est intervenu à 148 reprises, contre 110 en 2024.

Sur le territoire communal de Puidoux, 25 interventions ont été recensées en 2025, contre 33 l'année précédente.

Police du feu

Service de ramonage

Suite au départ du précédent titulaire, une procédure de recrutement a été menée en collaboration avec les Communes concernées. Le Comité de recrutement, composé de plusieurs Municipaux, a proposé la candidature de M. Noël Gerber, laquelle a été acceptée par l'ensemble des Communes.

La convention obligatoire relative au service de ramonage a été signée par l'ensemble des Communes, l'ECA ainsi que M. Noël Gerber.

M. Noël Gerber est entré en fonction le 1er septembre 2025.

Conclusions

En application de l'art. 91 du règlement du Conseil communal et de l'art. 4 al. 1 de la Loi sur les Communes Vaudoises (LC-VD), la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le préavis no 03/2026 du 19 mai 2026 relatif au rapport de gestion 2025 ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion-finances en charge de son étude ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'approuver la gestion de l'exercice 2025 ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

René Gilliéron



La Secrétaire

Laurane Waeber

Rapport de gestion adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2026
Municipal responsable : Monsieur René Gilliéron, Syndic

